

des Césars. Le droit des Pontifes, qui s'appelle communément droit canonique, ou mieux droit ecclésiastique, comprend la somme de toutes les règles de droit relatives à l'organisation de l'Eglise, à l'éducation et à la sanctification du peuple chrétien. Ce droit, qui est en partie divin, et en partie humain, se divise en droit écrit et en droit non écrit, en droit extérieur et intérieur selon qu'il détermine les rapports légaux de l'Eglise avec les autres sociétés, ou qu'il établit les droits de l'Eglise considérée en elle-même.

Ceux qui ont le pouvoir en main, doivent non seulement gouverner la nation dont ils sont les chefs, mais encore maintenir la paix et entretenir une solide amitié avec les autres peuples. De là la division du droit des Césars en droit national et en droit international. Le droit national est ou privé, ou public, et dans ce dernier cas il se subdivise en droit politique, administratif et judiciaire.

Après avoir exposé avec beaucoup de clarté la nature de ces différentes espèces de droit, le professeur arrive au droit naturel et des gens. Pour bien le définir, il commence par jeter un coup d'œil sur l'homme, et par en analyser les éléments constitutifs. Il fait voir qu'il est un être à la fois raisonnable, matériel et sociable, et qu'il faut tenir compte de ces trois qualités pour avoir une notion juste et vraie du droit naturel et des gens. Il adopte la définition qu'en donne M. Audisio, professeur à l'Université de la Sapienza, à Rome. "Le droit naturel et des gens, dit-il, est la science des principales relations et des principaux devoirs qui régissent et perfectionnent la vie de l'homme, et sa société avec Dieu et avec ses semblables."

Cette définition comprend non seulement les droits de l'homme, mais encore ses devoirs; et cela est parfaitement juste, car bien que nous puissions faire une distinction entre les droits et les devoirs, il ne nous est cependant pas possible de les séparer. En effet la loi, par l'intermédiaire de la conscience, devient un devoir pour chaque individu, et le devoir n'est que la reconnaissance de ce qu'il faut faire en faveur de celui pour qui la loi réclame.

Pour pouvoir parler convenablement du droit et de la loi, il faut reconnaître comme incontestables les vérités suivantes: Dieu existe; l'âme est immortelle, elle vient de Dieu et doit lui demeurer unie comme à sa fin. Puffendorf, faisant abstraction de l'immortalité de l'âme, détruit dans sa base la science des droits et des devoirs.

M. l'abbé Paquet fait ici la critique d'un manuel de morale et d'économie populaires, publié à Paris, en 1866, par un ancien chef d'institution. L'auteur de cet ouvrage, plein de zèle pour la diffusion des lumières, commence par mettre de côté l'existence de Dieu et la vie future, parceque, dit-il, ce sont des problèmes. M. le professeur fait remarquer que s'il donnait des leçons de droit naturel à Paris, il lui faudrait débiter par la démonstration de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, mais que cela n'est pas nécessaire à Québec.

Il démontre ensuite combien il est important de ne pas séparer le droit naturel de la philosophie morale, puisque tous deux, considérés dans leur ensemble, ne forment qu'une seule et même science, et ont pour unique objet la direction des actions humaines, au point de vue de l'honnête. On pourra bien distinguer, mais non pas séparer ces deux choses si intimement unies; ce serait faire fausse route et arriver aux conclusions les plus étranges. C'est pour avoir voulu séparer le principe légal du principe moral qu'on est venu à affirmer que tout ce que la loi ne défend pas est par là-même légitime, quelles que soient les réclamations de la conscience. On peut bien traiter séparément le droit et la morale, mais alors en exposant le droit, il faut supposer déjà connus et démontrés les principes de la morale.

En parlant de la méthode à suivre dans l'étude du droit, M. l'abbé Paquet fait remarquer que dans cette branche, comme dans toutes les autres de la philosophie, il ne faut jamais perdre de vue le flambeau de la révélation divine, afin que la raison en reçoive la lumière qui lui est nécessaire pour marcher dans la voie droite. Puis il venge les Saints Pères des injures que leur adresse Jean Barbeyrac, traducteur et annotateur de Grotius et de Puffendorf, et cite les magnifiques éloges de Grotius et de Puffendorf, de leur science, de leur modération et de leur profonde humilité au milieu de leurs luttes continuelles et si difficiles contre de redoutables adversaires.

UN AUDITEUR.

MÉMORIAL NÉCROLOGIQUE.

Le pays vient de perdre un homme très-utile. Le Major Mathieu, de Lachenaie, est décédé lundi, le quinze de janvier courant, à l'âge de 67 ans et trois mois.

M. Mathieu était un des plus grands propriétaires de terres, qu'il faisait valoir par des fermiers, dont plusieurs étaient attachés à son service depuis longues années et avec lesquels il a toujours vécu en bonne intelligence. Il possédait la confiance publique et avait une grande expérience des affaires. On venait de tous les environs le consulter sur des arrangements de famille, et il réussissait toujours à satisfaire les parties. Il était l'ami de tout le monde et personne n'a jamais eu à se plaindre de ses rapports avec lui; il n'aurait pas voulu blesser personne, il prévenait les procès, les difficultés publiques, enfin c'était un homme de paix et de conciliation.

Bien qu'il jouissait d'une grande fortune, il n'en avait cependant aucune ostentation, au contraire, il était bien modeste.

M. Mathieu avait fini par consentir à se laisser élire membre du premier Parlement de la province de Québec, sous notre nouvelle constitution. Il a rempli ce mandat avec honneur et bonne foi, ayant toujours eu en vue l'intérêt général du pays.

Ami de la religion, du clergé et de l'ordre public, il était la personnification de la justice, du bien et de la vertu.

M. Mathieu laisse dans un grand deuil une veuve et une nombreuse famille, douze enfants, sept garçons et cinq filles, et les enfants de son fils aîné, M. Séraphin, décédé il y a deux ans.

Bon époux, excellent père de famille, il se faisait un devoir d'inculquer ses bons principes à ses enfants. Il a succombé à une attaque de paralysie, dont il n'a été atteint que onze jours avant sa mort.

Ses obsèques ont eu lieu hier avec grande pompe et au milieu d'un immense concours de ses co-paroissiens et amis venus de toutes parts.

Le cortège et l'assistance se composaient de près de mille personnes, au nombre desquelles se trouvaient, parmi les membres du clergé, les révérends messieurs N. Normandin, curé officiant, et M. Morin, de Lachenaie, J. Graton, Supérieur, P. Renaud, Procureur, J. G. Champoux, Directeur du Collège

Masson, Terrebonne, M. Z. Provost, curé de St. Henri de Massou, A. Toupin, curé de la Rivière des Prairies, Fabien Malo, Vicaire de Ste. Brigitte de Montréal, L. Cazaubin et Villeneuve, du Collège de l'Assomption; et les honorables Louis Archambault, de Boucherville, R. Masson, M. C. C., et MM. les Drs. Pinchaud, Duchesneau, Alexandre Archambault, Camille Archambault, et les principaux citoyens du comté de l'Assomption et d'ailleurs.

Les porteurs du poêle étaient l'hon. Joseph Armand, et MM. Chs. René Caron, Séraphin Leblanc, Paul Eloi Marier, G. M. Prévost et Cyrille Wilhelmy.

Et les porteurs du corps MM. Jean-Baptiste Gravel, Charles Laurandau, Evariste Leclair, Ludger Lamoureux, Néré Pauzé, Nicholas Cantin et Stanislas Lamarche, huit des fermiers du défunt.

Un excellent chœur de chant était composé des élèves du Collège Masson, habilement dirigés par leur savant professeur, M. T. Viau, et de MM. Alphonse Raby, Amédée Marien, Joseph Marien et Gaspard Marchand.

TOURS DE FORCE.

Les Irlandais!

Avec ce cri, on a fait la police pendant de longues années, dans les deux quartiers les plus peuplés de Québec, les quartiers Saint-Jean et Saint-Roch.

Les Irlandais!

A ce cri, la rue se vidait comme par enchantement; hommes, femmes, enfants rentraient au gîte en toute hâte.

Les Irlandais!

Au temps dont je parle, il était de bon ton, il était honnête de se donner rendez-vous, sur les plaines, ou dans les carrières qui avoisinent le marché Berthelot, ou dans les clos que Saint-Sauveur a envahis depuis, pour y faire une partie de coups-de-poing. Des pères de famille, des bourgeois très-respectables se passaient volontiers cette fantaisie. Un œil poché, deux ou trois bleus, quelques dents brisées, un nez aplati ne déparaient pas alors la figure d'un brave citoyen. Les hommes portaient la marque des horions comme les femmes portaient des mouches.

D'ordinaire, c'était le dimanche, qu'on se donnait ce joli genre de divertissement. Et le lundi, on s'abordait, en se disant:—Tiens! Pierre, mais c'est un bon coup que tu portes là. La mâchoire est-elle brisée?

—Non pas brisée, mais un peu étonnée.

—Pas bête! pas bête! tout de même; et qui t'a fait ça.

—C'est Laberge.

—Ah c'est Laberge! il est bon le petit Laberge, il faudra que je le tâte, quelque bon jour.

Au revoir!

Au revoir!

Naturellement, lorsqu'il était connu que des fiers-à-bras de renom devaient s'entrecogner, il y avait foule au rendez-vous. Et pour une seule passe annoncée, on en avait quelquefois dix, vingt et plus. Les amis et les amis des amis venaient à la rescousse, la mêlée devenait souvent presque générale. Oh les bons coups qu'on se portait! Oh! les beaux hommes que l'on voyait là. Je ne les ai jamais vus, moi, mais à entendre parler les spectateurs d'alors, qui nous restent encore, imaginations pourtant refroidies par la neige des ans, ces torsos nus, ces biceps d'Hercule, ces jarrets d'acier, ces yeux injectés de sang, étincelles de colère jaillies du cœur jusque là, ces chevelures au vent, ces poings s'abattant comme des massues, ces corps se tordant, ces faces ensanglantées, ces membres pantelants, ces hommes si fiers tombant et criant merci! avec rage, ces autres triomphant avec orgueil, excitent malgré moi mon admiration.

Mais, voilà les Irlandais?

Un enfant a poussé ce cri, et en un clin-d'œil, cette foule trépidante, hurlante, aux prises, a disparu. Tous ces braves sont devenus lapins et courent vers leurs terriers.

En ville, on les voit venir ainsi, échevelés, pâles, précipités.

—Qu'est-ce? qu'y-a-t-il donc?

—Voilà les Irlandais!

Les commères prises aux cheveux, les meilleures teignes du quartier s'arrachent de suite et s'envolent au foyer, mères tendres, épouses soumises. Le bâton ou le fouet jamais n'eussent opéré aussi moralement.

—Voilà les Irlandais!

Des voyous d'enfants qui jouaient aux jeux inoffensifs de la rue ou qui projetaient une gaminade, rentrent à la maison, tremblants, effarés, prêts à réciter toutes les prières qu'ils savent ou à apprendre celles qu'ils ne savent pas.

—Voilà les Irlandais!

Les boutiques se ferment, les contrevents se retirent, les jalousies se baissent, les volets se poussent, les portes se verrouillent et la rue fait silence. On pourrait entendre courir une souris d'un bout à l'autre de tout le quartier.

C'est que badinage à part, les Irlandais pendant plusieurs années, ont dominé, ont régné en maîtres sur Québec.

Peut-être n'étaient-ils pas mille; dans tous les cas, au plus étaient-ils quinze cents, et cependant, tout Québec tremblait, non pas devant eux, car on ne les attendait jamais de pied ferme, mais seulement au cri:

—Voilà les Irlandais!

—Sapristi! les canadiens sont pourtant vigoureux et braves!" Castérat se disait cela, à part lui, un soir qu'il avait été

poursuivi, pour chassé lui-même, à ce cri, en même temps qu'un groupe d'amis. Castérat suivait la peur générale, mais le premier, il eut le mérite de revenir sur elle.

A continuer.

A. N. MONTPETIT.

ELECTION MUNICIPALE DU TOWNSHIP DE HULL POUR L'ANNÉE 1872.

Ces jours derniers, les électeurs municipaux du Township étaient convoqués au village de Hull, dans le but de faire le choix de sept conseillers, devant former leur conseil municipal pour l'année qui vient de commencer.

Une forte importance s'attachait au résultat de la votation, et au choix de ces conseillers.

Le champ de bataille se divisait en deux partis: d'un côté le parti canadien, ou celui de M. Chs. Leduc, candidat aux dernières élections parlementaires: de l'autre côté le parti américain ou yankee, ou celui de M. E. B. Eddy, le candidat victorieux à la dernière lutte électorale.

Comme de coutume, de violentes influences, résultant de la richesse probable et de l'influence présumable de M. E. B. E. ont été mises à réquisition pour assurer un défavorable triomphe à ses ennemis politiques de l'endroit. Nous voulons dire par là que notre lumineux industriel avait enrégimenté tous ses employés, et leur avait enjoint, sous des peines de droit connues, d'exécuter strictement la consigne. Cela devenait grave, vu qu'à la dernière élection parlementaire plus de 50 de ces employés auraient été renvoyés pour indiscipline et désobéissance aux ordres du maître.

Les injonctions consistaient à faire voter les électeurs de la manière suivante, à savoir: pour M. E. B. Eddy, primo (ce qui se comprend), ensuite pour MM. Richard McConnell, Richard Langford, Chs. B. Wright, Samuel Pink, Aldebert Quesnel et Moïse Trudel, tous ses fidèles supports. L'on comprend de suite, par la composition du ticket de M. E. B. E. le genre de justice et d'importance qu'il entendait accorder à ses bien-aimés sujets canadiens.

De notre côté, nous avons trouvé, de justice élémentaire, vu notre immense majorité comparative de population, d'opposer cinq des nôtres au ticket qui précède. Nous avons agi bravement et fait notre devoir d'une manière qui laissera des traces dans la mémoire des opposants aux candidats canadiens;—ces derniers ayant obtenu une majorité, chacun, de cent trente-deux votes.

Il nous reste maintenant à signaler à nos amis d'ici et d'ailleurs, l'importance capitale qui résulte de notre élection municipale. Nous entrevoyons, pour nous, des jours meilleurs dans l'avenir, politiquement parlant.

Quelqu'un a dit qu'il y a des hommes indispensables; c'est vrai! Mais, s'il vous plaît, dispensez-nous de ceux qui pourraient ne pas être indispensables.

Votre très-humble,

C. M.

Hull, 13 janvier 1872.

UNE MANUFACTURE CANADIENNE.—L'attention du public se porte plus fortement sur une manufacture canadienne, établie dans la paroisse de St. Zéphirin de Courval, à un endroit nommé Chatillon et situé sur le côté sud-ouest de la rivière de Nicolet.

M. Louis Beauchemin, qui est le propriétaire, manufacture le bardeau, et des moulins à manufacturer le bardeau ainsi que des moulins à carder; il fait aussi fondre le fer et il polit la fonte, travaux nécessaires pour la fabrication des moulins dont nous venons de parler.

Cet établissement existe depuis cinq ou six ans. Le succès n'a pas dû lui faire défaut, puisque l'endroit où il est placé a pris déjà assez d'importance pour que le gouvernement ait consenti à y établir un bureau de poste.

M. Beauchemin possède à un haut degré les qualités de l'homme industriel. Il paraît d'ailleurs que c'est un héritage dans sa famille. M. Beauchemin a plusieurs frères qui, comme lui, sans être gâtés par la fortune, ont réussi par leur intelligence à se créer une position honorable et à bien mériter du pays. Leur renommée ne date pas d'aujourd'hui: elle est depuis plusieurs années attachée au nom de la ville de Sorel.

Cela prouve une fois de plus que les Canadiens-Français peuvent rivaliser de capacité industrielle avec leurs compatriotes d'origine étrangère.—*Journal des Trois-Rivières.*

On lit dans une chronique publiée dans l'Union des Cantons de l'Est:

Je pourrais vous nommer quelqu'un qui s'occupe en ce moment d'écrire la vie de Riel et celle, plus longue, et j'oserais dire plus intéressante, de son père.

La vie du père de Riel! me dites-vous étonné. Mais cet homme-là n'a jamais rien été.

Pardon, *he vis somebody*. Demandez-en des nouvelles à la compagnie de la Baie d'Hudson dont il a été pendant vingt ans un adversaire redouté et rarement vaincu. Vous savez tout ce qui s'est passé dans le Nord-Ouest entre la puissante compagnie et les métis qui voulaient lui arracher le monopole de la traite et du commerce d'importation, eh! bien, le père de Riel a joué un rôle, un rôle considérable dans ces luttes, et comme chef des métis, il s'était acquis un prestige qui n'a pas péri avec lui, puisqu'il s'est reporté sur la tête de son fils, homme de talent comme son père, mais plus instruit. Vous voyez que tout n'est pas dit sur le Nord-Ouest.

SUR LA PISTE.

C'est une scène tirée des guerres civiles de l'Angleterre au dix septième siècle. Il est facile de reconnaître des gens qui méditent un coup d'éclat et s'apprentent à tomber sur l'ennemi.

UN MOT TERRIBLE.

On se souvient que M. Thiers passa l'armée française en revue, il y a trois mois sur l'hippodrome de Lonchamps. Il était accompagné d'un M. Alphand qui est presque une fois aussi grand que M. Thiers. Un journal du Pérou racontant cet événement quelque temps après, disait: *qu'à cette revue M. Thiers était suivi par un monstrueux éléphant. Comment de monsieur Alphand a-t-on fait un monstrueux éléphant?*